

original



**RÉGION
NORD-PAS DE CALAIS**



ACCORD-CADRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DU LIVRE EN REGION NORD-PAS DE CALAIS

Entre les soussignés :

L'ÉTAT, représenté par Monsieur Jean-François CORDET, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet du département du Nord, ci-après dénommé « l'Etat »;

ET

LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE, représenté par Monsieur Vincent MONADÉ, Président du Centre National du Livre, ci-après dénommé « le CNL » ;

ET

LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS, représentée par Monsieur Daniel PERCHERON, Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais, ci-après dénommé « la Région »

PRÉAMBULE

1-Contexte

L'écosystème du livre en région Nord - Pas de Calais se caractérise par une grande vitalité mais s'avère en proie à de nombreuses fragilités, comme en témoignent le rapport¹ réalisé en 2013 par le Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Nord - Pas de Calais (CESER) et l'étude sur la librairie et l'édition² menée en 2014 par le Centre Régional des Lettres et du Livre (CRL) et le laboratoire CLERSE (université Lille 1), à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Région Nord - Pas de Calais.

a) État des lieux de l'écosystème du livre

La région Nord - Pas de Calais peut s'appuyer sur un tissu dense d'acteurs du livre, représentant plusieurs milliers d'emplois directs ou indirects et plusieurs centaines de millions d'euros de chiffre d'affaires annuels. Sont ainsi recensés³ :

- 724 points de vente du livre (dont 49 librairies indépendantes) représentant près de 600 emplois et un chiffre d'affaires annuel estimé à 150 millions d'euros;
- 64 maisons d'édition indépendantes, publiant plus de 400 nouveautés par an;
- 276 entreprises de l'imprimerie ou de la filière graphique représentant 5 000 emplois et un chiffre d'affaires de 600 millions d'euros HT.

Ce tissu régional se caractérise également par la présence de structures dynamiques sur le plan de la création numérique. Peuvent ainsi être citées : Ankama, dont la branche édition bénéficie aujourd'hui d'un rayonnement national, ou Archimed, spécialiste de la gestion électronique de documents et de solutions informatiques pour bibliothèque qui a lancé Libfly, un réseau social dédié au livre et à la lecture. Le positionnement du Nord-Pas de Calais sur ce secteur s'est affirmé avec la création de clusters : la Plaine Images, basée à Tourcoing et dédiée aux images numériques et aux industries créatives, et le Louvre-Lens Vallée, pôle numérique culturel, axé sur les problématiques de médiation, valorisation et conservation du patrimoine et des savoirs.

De plus, le vaste réseau de lecture publique (313 bibliothèques territoriales) qui structure le Nord - Pas de Calais s'affirme en pointe sur le plan du numérique avec trois bibliothèques labellisées "bibliothèque numérique de référence" (BNR) à Lille, Roubaix et Valenciennes, et deux autres en projet, faisant d'ores et déjà partie du Nord - Pas de Calais, la région comptant le plus grand nombre de BNR comme d'ailleurs de bibliothèques municipales classées (6). Les bibliothèques du Nord - Pas de Calais conservent des fonds anciens, rares et précieux. Il peut s'agir de manuscrits, d'incunables, mais aussi de journaux, de cartes postales, de photographies... De nombreux projets permettant de mieux faire connaître, de protéger et de valoriser ces fonds sont engagés, en particulier au travers d'opérations de numérisation qui permettent

1

Livre : mode d'emploiS en Nord - Pas-de-Calais. Rapport du CESER, 2013. Consultable en ligne à l'adresse suivante : http://www.ceser.nordpasdecalsais.fr/upload/docs/application/pdf/2014-12/livre_mode_demplois.pdf

2

Librairie-Edition en Nord - Pas de Calais. Chiffres clés. Etude conduite par le CRL et le CLERSE. Février 2015. Consultable en ligne : <http://www.eulalie.fr/>

3

Sauf mention contraire, les statistiques mentionnées dans le cadre de ce document sont issues de données 2013.

51

d'éviter le recours aux supports originaux et offrent des possibilités de découvertes renouvelées, y compris à distance.

Viennent s'ajouter à ces équipements, deux médiathèques départementales (à la fois la plus ancienne - la Médiathèque Départementale du Pas de Calais et la plus importante du réseau national - la Médiathèque Départementale du Nord) et 400 autres points de prêt.

Près de 12 millions de documents ont été empruntés en 2013 par environ 352 000 habitants de la région Nord - Pas de Calais inscrits dans une médiathèque, soit 8 % de la population. Il convient de signaler que, par leur politique d'acquisition, les bibliothèques représentent pour les autres partenaires de la chaîne du livre un marché important : une étude menée par le CRLI en 2010 démontre ainsi que les achats publics des médiathèques municipales et départementales constituent 10,5% du chiffre d'affaires des librairies indépendantes.

Sur le plan de la création, le CRLI recense 180 auteurs résidant en Nord - Pas-de-Calais, dans tous les champs de la création littéraire, parmi lesquels de jeunes plumes et des auteurs confirmés bénéficiant d'une notoriété au plan national. Par ailleurs, la vie littéraire en Nord - Pas de Calais se distingue par une intense activité : environ 70 événements et manifestations littéraires sont organisés chaque année, dont la moitié sont portés par des collectivités. Enfin, on dénombre 50 associations œuvrant en faveur du développement des pratiques de lecture et ciblant en particulier les publics qui en sont les plus éloignés.

Enfin, l'environnement professionnel du livre s'est progressivement structuré en Nord-Pas de Calais, autour du Centre Régional des Lettres et du Livre, créé en 2007, de l'association des auteurs du Nord, de l'association des libraires indépendants, de l'association des éditeurs indépendants ainsi que du tout jeune réseau des événementiels littéraires ; ces trois dernières associations s'étant récemment fédérées. Il est également à signaler l'IUT Métiers du Livre, installé à Tourcoing qui forme, chaque année, une vingtaine d'étudiants aux métiers de la librairie ou de l'édition (BAC+2).

b) Un écosystème en proie à de nombreuses fragilités

L'écosystème du livre n'est pas épargné par les difficultés qui touchent le Nord-Pas de Calais qui, bien que quatrième région française en matière de richesses produites (100 milliards d'euros par an), s'avère affectée par une forte dégradation du marché du travail. Le taux de chômage (12.9%) est en effet supérieur de plus de trois points à celui observé en France métropolitaine⁴.

Ces difficultés générales se doublent de fragilités propres à la filière du livre. Ainsi, les librairies indépendantes sont confrontées à des difficultés croissantes de trésorerie, alors que s'affirme la nécessité de (ré)interroger le métier ainsi que les fonctions culturelle, sociale et commerciale des librairies, face aux mutations inédites du marché du livre (essor de la vente du livre sur Internet et du livre numérique...) des pratiques de lecture et de l'espace urbain. Le tissu des librairies indépendantes en Nord-Pas de Calais s'avère d'autant plus fragilisé qu'il se compose, pour une part importante, de petites librairies, souvent spécialisées, et concentrées dans la métropole lilloise. Quant au secteur de l'édition, il se caractérise par une grande hétérogénéité et une majorité de structures de très petites tailles⁵. N'ayant souvent pas les moyens d'une diffusion déléguée ou semi-déléguée, elles souffrent d'un manque de visibilité à l'échelle régionale, et réussissent trop rarement à s'imposer à l'échelle nationale.

4

Estimations provisoires INSEE 2014. Consultables en ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=t_0707R

5

L'étude menée par le CRLI nous apprend ainsi que près de la moitié des éditeurs réalisent moins de 10 000 euros de chiffres d'affaires.

Ces fragilités se traduisent par un « turnover » élevé dans le secteur éditorial et, surtout, par l'accélération des fermetures de librairies, notamment membres des réseaux Majuscule et Chapitre, sans qu'un rééquilibrage ait eu lieu en matière de création. L'on compte ainsi 17 fermetures de librairies, sans reprise, entre 2006 et 2013 (dont 8 pour la seule année 2013) et 8 en 2014. Enfin, 4 nouvelles fermetures de librairies Majuscule ont d'ores et déjà été annoncées pour 2015.

Par ailleurs, d'importants déséquilibres sont constatés en termes de maillage territorial. En effet, comme pour un grand nombre d'activités économiques de la région, la répartition géographique des structures éditoriales et des librairies présente une forte disparité, reflet de la répartition des populations sur les territoires, et de l'attractivité des grands pôles urbains. La métropole lilloise occupe ainsi une place hégémonique, alors que le bassin minier, pourtant particulièrement urbanisé, et les zones rurales, se trouvent désertés, notamment par les librairies indépendantes.

Ces fragilités revêtent un enjeu d'autant plus important que la région Nord-Pas de Calais, plus jeune région de France (25% de sa population ayant moins de 20 ans) s'avère, avec la Picardie, la région la plus touchée par l'illettrisme. Ainsi, bien qu'en recul, le taux d'illettrisme constaté est de 12% en 2011, contre 7% à l'échelle nationale.

2-Une volonté partagée

Dans le secteur du livre, l'État et la Région mènent depuis plusieurs années une politique d'accompagnement en faveur de la diversité de la création et de l'édition, de l'égalité des citoyens dans l'accès au livre, et de la préservation d'un écosystème en proie à de profondes mutations.

Les orientations de l'État, définies par le Ministère de la Culture et de la Communication et mises en œuvre, en région, par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), visent à encourager le renforcement et la modernisation du réseau de lecture publique, à favoriser le développement des publics en lien avec l'éducation artistique et culturelle, à accompagner la vie des acteurs de l'économie du livre, à encourager leur professionnalisation, tout en promouvant leur coopération, notamment au travers du CRLC.

La politique volontariste de la Région en faveur du livre se caractérise, depuis plusieurs années, par l'accompagnement du CRLC, l'encouragement de la structuration de la filière et un soutien à la promotion de la vie littéraire auprès d'un large public. En 2014, un cap a été franchi avec la création d'un dispositif d'aides économiques directes en faveur des libraires et des éditeurs indépendants, doté d'une enveloppe de 300 000 euros (200 000 euros pour les libraires, 100 000 euros pour les éditeurs). Les mesures préconisées dans le cadre de ce dispositif, reconduit en 2015, visent à soutenir, dans un contexte marqué par l'e-commerce et le développement du numérique, un secteur économique fragile mais indispensable pour la pérennité et le développement de la chaîne du livre.

Le Centre National du Livre, établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, soutient l'ensemble de la chaîne du livre à travers une vingtaine de dispositifs. En attribuant chaque année 3 000 aides au secteur, le CNL contribue de manière déterminante à l'économie du livre et à la diversité de la création. Le Ministère a confié au CNL un rôle renforcé de soutien à la librairie, à l'économie du livre. Conformément à sa nouvelle politique territoriale, le CNL sera signataire du présent accord-cadre en veillant à la cohérence et à la complémentarité des actions.

Le CNL interviendra plus particulièrement sur la librairie indépendante et les projets interprofessionnels incluant la librairie, selon la priorité donnée par le Ministère de la Culture et de la Communication. Les

librairies aidées dans ce cadre ne pourront pas bénéficier d'une subvention du CNL pour le même projet. Elles resteront éligibles au dispositif de prêts

Depuis 2014, la DRAC et la Région Nord-Pas de Calais mettent en œuvre une réflexion pour mener une politique convergente, coopérative et partagée, et articuler de manière efficiente et permanente leurs soutiens afin de répondre de façon transversale et cohérente aux évolutions de la filière du livre.

Un groupe de travail co-animé par la Région et la DRAC, et ouvert aux professionnels du livre, a ainsi été créé, dans le but d'aboutir à l'élaboration d'un contrat pour le développement de la filière en Nord-Pas de Calais. Cette volonté est confortée par le soutien du CNL qui renforce cette même année sa politique d'action territoriale en développant de nouvelles interventions de proximité, en complémentarité des dispositifs nationaux.

Dans le cadre de cette réflexion, le CRLLE, en tant qu'animateur de la filière Livre, a été chargé de mener une étude sur le paysage socio-économique de l'édition et de la librairie en région, et d'organiser des ateliers de concertation avec les professionnels de l'ensemble de la chaîne du livre, afin de cerner leurs problématiques et leurs attentes.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent accord-cadre a pour objet de définir les orientations stratégiques en faveur du développement du livre en région Nord - Pas de Calais sur la période 2015-2017.

Le partenariat ainsi renforcé entre les signataires vise à répondre de manière transversale et cohérente aux évolutions de la filière, de l'auteur au lecteur, en passant par les processus de production, de diffusion et de médiation.

Les signataires concluent chaque année une convention d'application qui précise les dispositifs ainsi que les modalités d'application financière de cet accord, dont l'instruction et la coordination, à l'échelle des professionnels, est confiée au Centre Régional des Lettres et du Livre. La mission du Centre Régional des Lettres et du Livre sera précisée dans le cadre d'une convention d'objectifs liant la structure à l'État et à la Région Nord-Pas de Calais, et fera l'objet d'un suivi régulier par les parties signataires (cf article 5).

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Les objectifs stratégiques retenus par les signataires reposent sur la recherche de l'efficacité optimale de l'intervention publique en privilégiant l'articulation la plus efficiente possible entre les différents soutiens, en région et au niveau national.

Ils s'attachent à soutenir et à renforcer chacun des composants de la chaîne du livre ainsi que leurs interactions, dans le but de consolider et de professionnaliser les acteurs régionaux.

En ce sens, les objectifs retenus par les partenaires sont les suivants :

2.1. La promotion et la mobilisation d'une interprofession opérationnelle

2.1.1 : Constats

La chaîne du livre est constituée de maillons dont l'articulation reste complexe. De l'auteur au lecteur, elle intègre les processus de création, de production, de diffusion et de médiation, chacun de ces processus vivant aujourd'hui de profondes mutations.

Les principes d'une politique interprofessionnelle ont été posés tardivement en Nord-Pas de Calais, la région ne s'étant dotée qu'en 2007 d'un outil de coopération et de promotion des lettres et du livre, tandis que les réseaux professionnels représentatifs des secteurs de l'édition et de la librairie indépendante se sont progressivement structurés au cours des années 2000.

Aujourd'hui, le secteur du livre en Nord-Pas de Calais bénéficie, outre du CRLI, d'un tissu dense de réseaux professionnels dont la représentativité continue de s'élargir et qui se compose de l'association des auteurs du Nord (ADAN), de l'association des libraires indépendants Libr'aire, de l'association des éditeurs indépendants, ainsi que du tout récent réseau des événements littéraires (RELI). Ces trois structures ont récemment créé une plateforme interprofessionnelle, dénommée « PIL », les réunissant, et ayant vocation à encourager davantage de croisements et de mutualisations.

Enfin, l'IUT Métiers du Livre, basé à Tourcoing forme, chaque année, une vingtaine d'étudiants aux métiers de la librairie ou de l'édition (BAC +2).

Articulé aux organismes professionnels nationaux, cet écosystème régional constitue un environnement favorable au développement de la filière, environnement qu'il faut pouvoir pleinement mobiliser pour en accompagner les acteurs.

Cette mobilisation nécessite de préciser les missions et d'accroître les synergies entre CRLI et réseaux professionnels, en renforçant les collaborations et en croisant les expertises, en particulier sur les enjeux de professionnalisation et de formation qui se posent avec acuité pour l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre.

2.1.2 : Les objectifs des signataires

Au regard de ces constats, l'objectif des signataires est d'encourager les différents réseaux à gagner en cohérence et en efficacité dans l'exercice de leurs missions.

Dans ce cadre, l'État et la Région s'engagent à soutenir le CRLI dans la consolidation de ses moyens et le renforcement de son équipe, pour que cette structure puisse pleinement endosser son rôle d'animateur de la filière du livre. En ce sens, il conviendra également de formaliser, avec le CRLI, pendant la période de l'accord-cadre, une convention d'objectifs relative à l'ensemble de ses missions.

Par ailleurs, les signataires s'engagent également à poursuivre et renforcer le soutien aux réseaux professionnels, afin que ceux-ci puissent se mobiliser davantage en faveur d'un accompagnement régulier et individualisé des professionnels de leur secteur.

Enfin, afin de faire face à la nécessaire adaptation des compétences des entreprises de la filière du livre et de mieux prendre en compte les fortes mutations auxquelles elles sont confrontées, les signataires s'engagent à encourager et accompagner une réflexion méthodique quant à la mise en œuvre de programmes de formation et d'actions de sensibilisation adaptés aux différents réseaux dans l'optique du renforcement d'une culture professionnelle commune.

UN

2.2. Un développement économique pérenne et équilibré

2.2.1 Constats

Le contexte économique instable fragilise les commerces et entreprises du livre dont les marges sont faibles. Leur avenir est dépendant de leur capacité à prendre de nouvelles initiatives susceptibles de renforcer leur compétitivité tout en promouvant un travail de qualité.

Cette capacité d'innovation et de développement nécessite le renforcement de la professionnalisation et des compétences des acteurs du livre. Elle passe aussi par le déploiement de stratégies commerciales et d'investissements matériels adaptés à la réalité du marché, aux attentes nouvelles et évolutives de la clientèle et à la (re)conquête de nouveaux publics.

L'État et la Région s'attachent à répondre à ces problématiques en accompagnant les efforts de structuration des professionnels ainsi qu'en soutenant les librairies et les éditeurs du Nord - Pas de Calais. Les dispositifs existants pour les éditeurs portent sur des aides au développement et à l'évolution du catalogue, à la modernisation et à l'innovation (notamment numérique), à la diffusion / distribution ainsi qu'à la promotion. Pour les libraires, les dispositifs portent sur le soutien à la création/reprise, au développement de fonds, à l'animation, au développement du numérique, à la modernisation et à l'attractivité du point de vente (y compris en cas d'agrandissement ou de déménagement).

2.2.2 Objectifs

Dans un paysage marqué par de fortes disparités, les problématiques de création, de reprise et de transmission des entreprises du livre s'avèrent particulièrement aiguës en Nord-Pas de Calais. C'est pourquoi, les pouvoirs publics entendent leur porter une attention toute spécifique afin d'accompagner ces étapes critiques dans la vie des entreprises. Cet accompagnement pourra prendre des formes diverses et s'attachera, en ce sens, à mobiliser autant que possible les dispositifs de droit commun existant en direction des petites entreprises. Cet accompagnement pourra prendre la forme d'un soutien à l'ingénierie ou d'un soutien financier. Il pourra être confié, dans sa totalité ou en partie, à des organismes partenaires.

Les signataires s'engagent également à promouvoir et/ou à faire évoluer les dispositifs existants à l'échelle régionale afin de favoriser une réponse efficace aux besoins de croissance des entreprises, qui se caractérisent en Nord - Pas-de-calais par un poids relativement modeste. L'enjeu de la professionnalisation, de la formation et de l'évolution mesurée des emplois et des compétences reste prioritaire et sera accompagné par tous les moyens mobilisables, y compris expérimentaux ou mutualisés.

Enfin, la région Nord-Pas-de-Calais se caractérisant par la richesse de ses foyers d'innovation sur le plan des solutions numériques, les signataires s'engagent à poursuivre le soutien aux initiatives visant à promouvoir et commercialiser les productions à travers la mise en œuvre de solutions innovantes dans le respect global de la chaîne du livre.

2.3. La promotion de la vie littéraire, le développement de la lecture et de l'éducation artistique et culturelle, selon une approche territoriale

2.3.1 Constats

Le livre est l'outil privilégié d'accès à la culture, à la connaissance et aux loisirs. Il constitue un axe d'ouverture sur la pensée et les savoirs d'hier et d'aujourd'hui. Cet univers doit pouvoir être partagé par tous et en particulier par les jeunes et les publics moins familiers de la lecture.

L'enjeu est à la fois de donner une meilleure visibilité à la création contemporaine et de démultiplier les voies d'accès aux livres, sur l'ensemble des territoires régionaux, en s'appuyant sur la proximité des librairies, des médiathèques et bibliothèques, premier réseau culturel de France, ainsi que sur la diversité des manifestations littéraires organisées tout au long de l'année.

Cet enjeu s'avère significatif en région Nord-Pas de Calais, de par son poids démographique (4^{ème} région de France avec plus de 4 millions d'habitants), la jeunesse de sa population (1^{ère} région de France avec 33.6% de sa population ayant moins de 25 ans) et l'importance du phénomène d'illettrisme (12% en 2011).

2.3.2 Objectifs

D'une part, les signataires s'engagent à veiller à la qualification des événements littéraires, en portant une attention particulière à la rémunération des auteurs et à la place réservée à la librairie et à l'édition indépendantes. Par ailleurs, les signataires s'engagent à promouvoir toute action permettant l'harmonisation et la professionnalisation de ces événements, telle l'adoption d'une charte des manifestations. D'autre part, les signataires s'engagent à poursuivre et intensifier leur soutien à la création littéraire et aux présences d'auteurs sur les territoires. Une réflexion sera ainsi entamée quant à la mise en œuvre d'un soutien direct aux auteurs, en explorant notamment la piste de l'allocation de bourses. Enfin, sera privilégié l'accompagnement de résidences fédératives consacrées aux enjeux d'éducation artistique et de démocratisation culturelle, en particulier sur les territoires où la présence d'institutions et d'entreprises culturelles est la plus faible.

Par ailleurs, les signataires s'engagent à poursuivre et intensifier leur soutien aux programmes favorisant la sensibilisation des jeunes et des publics dits « prioritaires » ou « empêchés » à la lecture, à l'économie du livre, à la diversité de la production éditoriale ainsi qu'au rôle des librairies et des bibliothèques dans la diffusion d'une offre élargie de livre.

Enfin, dans un souci de resserrement du maillage territorial, les signataires s'engagent à porter une attention toute particulière au maintien et/ou à la création, dans les zones de « désert culturel », de librairies et/ou de toute initiative favorisant l'accès au livre.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Les parties s'engagent à apporter conjointement les moyens financiers nécessaires à la bonne exécution de l'accord-cadre sur la durée d'application du partenariat.

Ces moyens sont subordonnés aux échéances respectives liées à l'élaboration du budget annuel de chacun des partenaires, à l'approbation du conseil d'administration du Centre National du Livre et au vote par l'organe délibérant de la Région Nord-Pas de Calais.

Ils s'inscrivent dans l'objectif de renforcer les moyens alloués aux acteurs indépendants de la chaîne du livre en Nord-Pas-de-Calais, grâce à l'intervention du CNL articulée à un effort renouvelé de la DRAC et de la Région.

CS

L'objectif budgétaire visé représente un engagement prévisionnel annuel entre les partenaires estimé à 1 392 000 euros, ainsi répartis :

-Région : 702 000 euros annuels, dans le cadre des dispositifs existants et 50 000 euros annuels d'abondement au titre du présent accord, à parité pour le conventionnement avec le CNL (sous réserve du vote des crédits correspondants) ;

-CNL : 50 000 euros à parité avec la Région pour abonder le présent accord sur la base d'un euro CNL pour un euro nouveau de la Région, en complémentarité des aides accordées au niveau national par le CNL ;

-DRAC : 570 000 euros annuels, dans le cadre des dispositifs existants, et 20 000 euros annuels d'abondement au titre du présent accord.

Ainsi, sur la durée de la présente convention, l'effort financier de soutien direct aux acteurs indépendants de la chaîne du livre est estimé à 4 176 000 euros.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION DES AIDES

Les procédures d'aide seront précisées dans une convention d'application annuelle, déclinaison du présent accord-cadre. Les actions qui y seront précisées pourront être croisées avec d'autres interventions relatives à ces secteurs concourant aux mêmes objectifs.

Les dispositifs et aides relevant de cet accord feront l'objet d'une instruction conjointe dans le cadre d'un comité d'engagement regroupant les signataires du présent accord-cadre, qui pourront s'appuyer sur l'expertise du CRLI au titre de sa mission d'animation de la filière du livre en Nord-Pas-de-Calais. Le comité examinera les dossiers et décidera de l'attribution des aides et de leur montant.

ARTICLE 5 : ÉVALUATION

Au terme de la période d'exécution de l'accord-cadre, une évaluation couvrant l'ensemble des trois années devra être réalisée par les partenaires signataires selon les moyens à leur convenance, afin d'apprécier la mise en œuvre des objectifs de leur politique commune. Cette évaluation sera mise en œuvre sur la base d'un rapport détaillé du CRLI, réalisé en lien avec les structures professionnelles dans les conditions suivantes :

- Un bilan détaillé annuel, avant le 31 mars de l'année n+1 ;
- Une évaluation établie trois mois avant l'échéance de la convention triennale

L'évaluation portera, en particulier, sur la réalisation des objectifs définis par l'accord-cadre, sur la qualité et l'intérêt général des actions soutenues, sur l'impact sur les bénéficiaires. Elle s'appuiera notamment :

- sur les observations effectuées par les services de la DRAC, du CNL et de la Région Nord-Pas de Calais;
- sur les comptes-rendus et bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers, adressés chaque année, à la DRAC, au CNL et à la Région Nord Pas de Calais, par le CRLI, et ceux des bénéficiaires des aides. Ces comptes-rendus et bilans seront accompagnés de plusieurs cartes, notamment de la librairie, actualisées chaque année, et comprendront notamment : le nombre de structures touchées par les

actions, leur répartition par type, leur répartition géographique, et, en année n+1, des éléments concernant l'impact des interventions.

- sur tout élément d'information demandé, en tant que de besoin, par la DRAC, le CNL et la Région.

ARTICLE 6 : DURÉE

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de trois ans à compter de la signature par l'ensemble des partenaires et s'appliquera sur les exercices budgétaires 2015, 2016 et 2017 sous réserves du respect des dispositions générales.

ARTICLE 7 - COMMUNICATION ET INFORMATION

Les actions de communication, quels que soient leurs supports, relatives aux actions menées dans le cadre des dispositifs de la présente convention, devront faire l'objet d'une concertation des signataires et mentionner la participation de la DRAC, du CNL et de la Région en faisant référence à cet accord-cadre.

Ces règles s'appliquent également à l'opérateur désigné et seront reportées dans les conventions financières. Les bénéficiaires des soutiens ainsi accordés devront faire mention de la participation de chacun des acteurs de la présente convention dans leurs documents de communication.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION DE L'ACCORD-CADRE

En cas de non-respect par l'une des parties signataires de l'une des obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Par ailleurs, l'État et la Région disposent de la faculté de résilier la présente convention pour tout motif d'intérêt général, sans indemnité, sous respect d'un préavis de 2 mois notifié à chaque cocontractant par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de survenance d'un différend entre les parties signataires, celles-ci s'engagent à se réunir, aux fins de conciliation, dans les trente jours suivant l'exposé du différend, porté par l'une des parties à la connaissance des autres au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception. En cas d'échec de la conciliation, débouchant sur un litige entre les parties, la partie la plus diligente pourra porter l'affaire devant la juridiction compétente.

64

Fait en trois exemplaires originaux à Lille, le

PP Le Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais

Monsieur Daniel PERCHERON

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation
La Vice-Présidente
Catherine GENISSON

Le Président du Centre national du livre

Monsieur Vincent MONADÉ

Vica de Cont. Contr. Budgétaire du CNL

Le Préfet de la Région Nord-Pas de Calais, Préfet du Nord

Monsieur Jean-François CORDET

DATE DE NOTIFICATION :

